

## Projet éolien de la Vallée de l'Eaulne

Communes de Fesques et Vatierville

Lettre d'information #5 - Juillet 2024

### Le projet éolien a obtenu son autorisation préfectorale !

Madame, Monsieur,

**Le 1er décembre 2023, le Préfet de Seine-Maritime a signé un arrêté portant autorisation partielle du parc éolien de la Vallée de l'Eaulne. Aujourd'hui purgé de tout recours, cet arrêté autorise la construction et l'exploitation de 5 éoliennes sur la commune de Fesques, après quatre années de développement.**

Pour rappel, ce projet était initialement composé de 9 éoliennes. Afin de répondre aux demandes du Conseil Municipal de Vatierville, deux éoliennes (E6 et E7) ont été retirées du dossier lors de la demande de complément en 2022. Une fois jugé complet et recevable, le projet a été soumis à enquête publique en mai 2023, débouchant sur un avis favorable du commissaire enquêteur. Le projet a finalement été partiellement autorisé le 1er décembre 2023, et est aujourd'hui purgé de tout recours.

Les éoliennes E8 et E9 à Vatierville ont malheureusement été refusées pour des raisons paysagères, notamment. Nous avons déposé un recours auprès de la Cour Administrative d'Appel de Douai pour les deux éoliennes refusées, et nous vous tiendrons au courant de l'avancée de la procédure.

Les cinq éoliennes autorisées auront une hauteur en bout de pale maximale de 180 mètres, et une puissance unitaire de 4,8 MW, soit 24 MW pour la totalité du parc.

Notre équipe remercie chaleureusement les élus des deux communes ainsi que les propriétaires et les exploitants agricoles locaux pour leur collaboration sur ce projet, œuvrant ainsi à la nécessaire transition écologique et énergétique à l'échelle locale. Les années 2024 et 2025 seront consacrées à la préparation du chantier. Nous restons à votre disposition pour toute question, et vous donnons rendez-vous prochainement pour le lancement du chantier.



**Tanguy Le Brun**

Chef de projet Développement  
[tanguy.lebrun@rwe.com](mailto:tanguy.lebrun@rwe.com)



**Kelly Abbes**

Responsable territoriale Pré-Construction  
[kelly.abbes@rwe.com](mailto:kelly.abbes@rwe.com)



**Patrick Bertin**

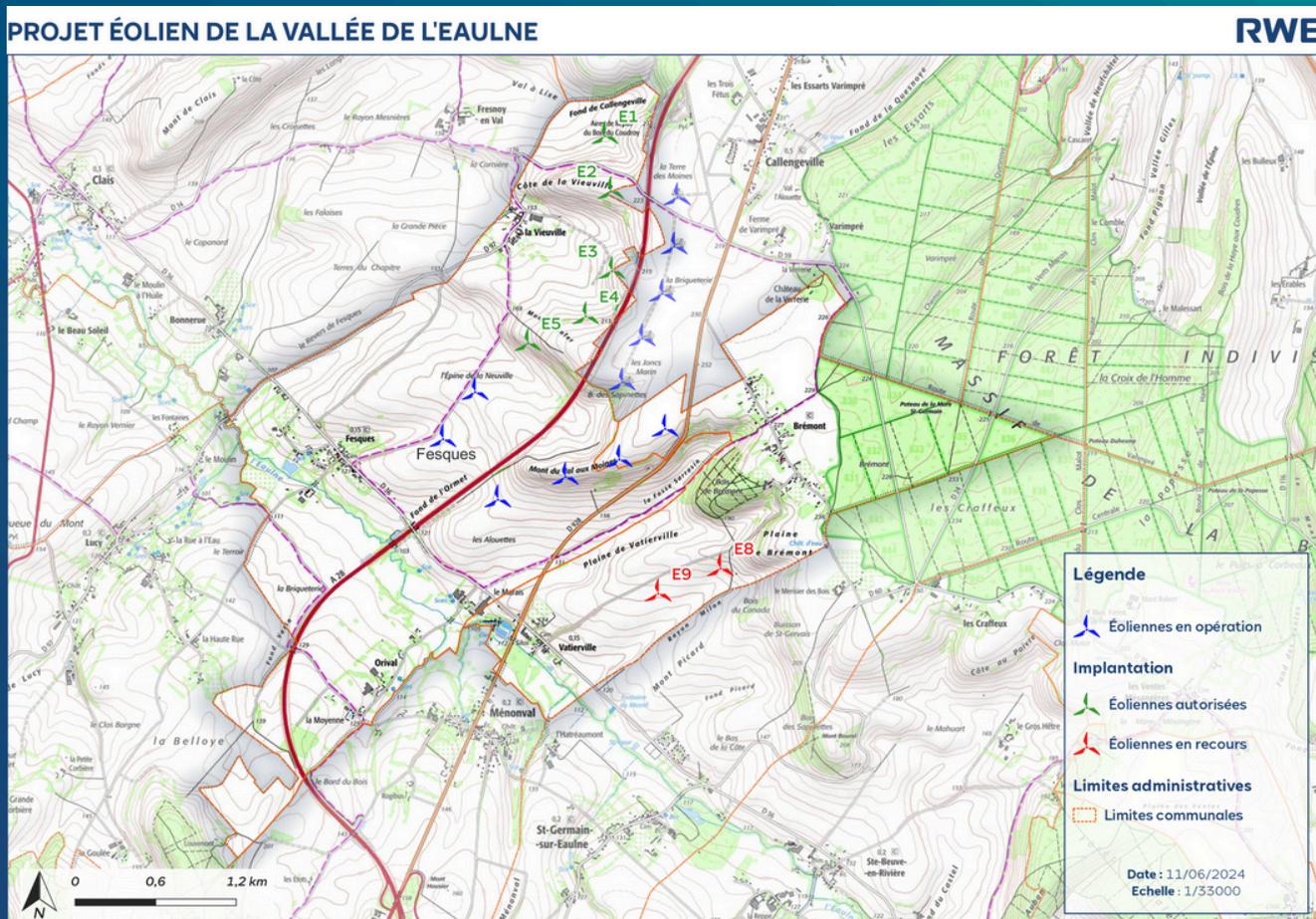
Chef de projet Pré-Construction  
[patrick.bertin@rwe.com](mailto:patrick.bertin@rwe.com)

### Les prochaines étapes



# Le projet finalisé

## L'implantation du parc éolien



## Les chiffres clés du parc éolien



**5**  
éoliennes

Le parc sera composé de 5 éoliennes, d'une hauteur maximale de 180 mètres en bout de pale.



**4,8**  
MW

Puissance unitaire des éoliennes du parc. Le parc éolien aura donc au maximum une puissance totale de 24 MW.



**22 300**  
habitants

À titre indicatif, un parc éolien de 5 éoliennes de 4,8 MW produira l'équivalent de la consommation électrique de 22 300 habitants (estimation chauffage compris).

Suivez l'actualité du projet sur le site internet dédié :

<https://valleedeleaulne.projet-eolien.com>